L'affirmation de l'État dans le royaume de France : exercices d’histoire seconde à télécharger en PDF

Exercices d’histoire – Seconde

Voici les exercices d’histoire de seconde sur « L'affirmation de l'État dans le royaume de France ». Ils s’appuient sur des documents, des cartes et des frises, comme dans un manuel, et ils vont du plus simple au plus difficile. Avant de commencer, relis le cours du chapitre ; ensuite, vérifie tes connaissances avec le quiz vrai ou faux.

Exercice 1 : Les mots du chapitre

Pour chacun des mots suivants, rédige une définition en une phrase, puis emploie-le dans une phrase sur la monarchie française.

1. office
2. intendant
3. monarchie absolue
4. mercantilisme
5. révoquer

Coup de pouce : relis les encadrés « Définition » du cours.

Exercice 2 : Vrai ou faux ?

Pour chaque affirmation, dis si elle est vraie ou fausse et justifie ta réponse en une phrase.

1. François Ier remporte la bataille de Pavie en 1525.
2. L'ordonnance de Villers-Cotterêts impose le français dans les actes de justice.
3. L'édit de Nantes accorde l'égalité complète aux protestants.
4. Louis XIV réunit régulièrement les États généraux.
5. La cour s'installe à Versailles en 1682.

Coup de pouce : pense aux dates et aux textes.

Exercice 3 : Le roi impose le français à la justice

Document 1 – L'ordonnance de Villers-Cotterêts

> Nous voulons et ordonnons que [les arrêts] soient faits et écrits si

> clairement qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation. Et parce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus ès dits arrêts, nous voulons dorénavant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soit de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soit de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement.

*arrêts : jugements ; procédures : actes de la justice ; ès dits : dans les dits ; langage maternel : langue que l'on parle depuis l'enfance.

Ordonnance de Villers-Cotterêts, août 1539, articles 110 et 111 (édition de Boucher d'Argis, 1786, publiée sur Wikisource ; orthographe et syntaxe modernisées).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Relève la décision que prend le roi.
3. Relève les deux raisons qu'il donne à cette décision.
4. Explique pourquoi cette décision renforce l'autorité du roi.
5. Montre que cette décision change la vie des justiciables.

Coup de pouce : regarde les mots « ambiguïté » et « mots latins ».

Exercice 4 : L'édit de Nantes : ce qu'il accorde, ce qu'il limite

Document 2 – Extraits de l'édit de Nantes

> I. Que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre […] demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue. […] VI. Pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos sujets, avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée de vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre royaume […], sans être enquis, vexés, molestés, ni astreints à faire chose, pour le fait de la religion, contre leur conscience […]. XXVII. […] Déclarons tous ceux qui font ou feront profession de ladite religion prétendue réformée, capables de tenir et exercer tous états, dignités, offices et charges publiques quelconques, royales, seigneuriales, ou des villes de notredit royaume […], et d'être indifféremment admis et reçus en iceux.

*religion prétendue réformée : expression officielle de l'époque pour désigner le protestantisme ; assoupie : endormie, apaisée ; enquis : recherchés, interrogés ; astreints : contraints ; en iceux : dans ceux-ci.

Henri IV, édit de Nantes, avril 1598, articles 1, 6 et 27 (texte publié sur Wikisource, orthographe modernisée).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Relève ce que l'article 1 demande de faire du passé.
3. Relève ce que garantit l'article 6.
4. Relève ce que prévoit l'article 27.
5. Montre que cet édit n'établit pas l'égalité complète entre catholiques et protestants.

Coup de pouce : rappelle-toi que l'article 3 rétablit le culte catholique partout.

Exercice 5 : Un roi, des sujets : l'obéissance

Document 3 – Louis XIV et l'obéissance

> Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement.

*lieutenants : représentants, ceux qui tiennent la place de Dieu ; discernement : jugement personnel, esprit critique.

Louis XIV, Mémoires pour l'instruction du dauphin, année 1667 (édition Charles Dreyss, 1860), cité par Arvède Barine, « La Grande Mademoiselle », Revue des Deux Mondes, 1904 (publié sur Wikisource).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Quel est le rôle des rois d'après Louis XIV ?
3. Qui a le droit d'examiner la conduite du roi ?
4. Quel devoir est demandé aux sujets ?
5. Explique ce qu'est la monarchie de droit divin à partir de ce texte.

Coup de pouce : repère le mot « lieutenants ».

Exercice 6 : La révocation de l'édit de Nantes

Document 4 – L'édit de Fontainebleau (1685)

> Faisons savoir que Nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons par ce présent édit perpétuel et irrévocable, supprimé et révoqué, supprimons et révoquons l'édit du Roi notredit aïeul, donné à Nantes au mois d'avril 1598, en toute son étendue […] ; et en conséquence, voulons et nous plaît que tous les temples de ceux de ladite R.P.R. situés dans notre royaume […] soient incessamment démolis. […] Enjoignons à tous les ministres de ladite R.P.R. qui ne voudraient pas se convertir et embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, de sortir de notre royaume et terres de notre obéissance, quinze jours après la

> publication de notre présent édit [...], à peine des galères.

*R.P.R. : religion prétendue réformée ; aïeul : grand-père (ici Henri IV, ancêtre de Louis XIV) ; ministres : pasteurs ; à peine des galères : sous peine d'être envoyé aux galères.

Louis XIV, édit de Fontainebleau portant révocation de l'édit de Nantes, octobre 1685, articles I et IV (transcription publiée par l'Université Laval, axl.cefan.ulaval.ca).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Relève ce que le roi décide au sujet de l'édit de Nantes et des temples.
3. Relève la mesure qui concerne les pasteurs, et la sanction prévue.
4. Relève l'expression qui montre que Louis XIV s'estime tout-puissant.
5. Explique quelles conséquences cette décision a pu avoir pour le royaume.

Coup de pouce : relis l'expression « certaine science, pleine puissance ».

Exercice 7 : Colbert vu par Voltaire

Document 5 – Le commerce selon Colbert

> Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. [...] Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée le droit de fret, que payaient tous les vaisseaux étrangers ; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. [...] On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année.

*droit de fret : taxe payée par les navires étrangers dans les ports ; compagnie des Indes : société de commerce avec monopole sur le commerce avec l'Asie.

Voltaire, Le Siècle de Louis XIV, 1751, chapitre 29 (« Gouvernement intérieur. Justice. Commerce... », édition Garnier, 1878, publiée sur Wikisource). Voltaire est un historien du siècle suivant : son jugement est à discuter.

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Quelle situation du commerce français décrit Voltaire au début de l'extrait ?
3. Relève les mesures prises à partir de 1662 par le roi et son ministre.
4. Explique ce que Voltaire veut dire par « le commerce maritime naquit ».
5. Pourquoi faut-il être prudent avec ce témoignage ?

Coup de pouce : regarde la date à laquelle Voltaire écrit.

Exercice 8 : Deux édits, deux politiques

Document 6 – Henri IV (1598)

> I. Que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre […] demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue. […] VI. Pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos sujets, avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée de vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre royaume […], sans être enquis, vexés, molestés, ni astreints à faire chose, pour le fait de la religion, contre leur conscience […]. XXVII. […] Déclarons tous ceux qui font ou feront profession de ladite religion prétendue réformée, capables de tenir et exercer tous états, dignités, offices et charges publiques quelconques, royales, seigneuriales, ou des villes de notredit royaume […], et d'être indifféremment admis et reçus en iceux.

*religion prétendue réformée : expression officielle de l'époque pour désigner le protestantisme ; assoupie : endormie, apaisée ; enquis : recherchés, interrogés ; astreints : contraints ; en iceux : dans ceux-ci.

Henri IV, édit de Nantes, avril 1598, articles 1, 6 et 27 (texte publié sur Wikisource, orthographe modernisée).

Document 7 – Louis XIV (1685)

> Faisons savoir que Nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons par ce présent édit perpétuel et irrévocable, supprimé et révoqué, supprimons et révoquons l'édit du Roi notredit aïeul, donné à Nantes au mois d'avril 1598, en toute son étendue […] ; et en conséquence, voulons et nous plaît que tous les temples de ceux de ladite R.P.R. situés dans notre royaume […] soient incessamment démolis. […] Enjoignons à tous les ministres de ladite R.P.R. qui ne voudraient pas se convertir et embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, de sortir de notre royaume et terres de notre obéissance, quinze jours après la publication de notre présent édit […], à peine des galères.

*R.P.R. : religion prétendue réformée ; aïeul : grand-père (ici Henri IV, ancêtre de Louis XIV) ; ministres : pasteurs ; à peine des galères : sous peine d'être envoyé aux galères.

Louis XIV, édit de Fontainebleau portant révocation de l'édit de Nantes, octobre 1685, articles I et IV (transcription publiée par l'Université Laval, axl.cefan.ulaval.ca).

1. Présente chaque document (nature, auteur, date).
2. Compare ce que chaque roi décide à propos des protestants.
3. Relève dans chaque texte un mot qui montre l'autorité du roi.

4. Explique pourquoi on parle de « révocation ».
5. Rédige quatre lignes pour expliquer le changement de politique entre 1598 et 1685.

Coup de pouce : fais un tableau à deux colonnes.

Exercice 9 : Le roi et la langue : deux façons d'affirmer le pouvoir

Document 8 – François Ier (1539)

> Nous voulons et ordonnons que [les arrêts] soient faits et écrits si clairement qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation. Et parce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus ès dits arrêts, nous voulons dorénavant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soit de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soit de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement.

*arrêts : jugements ; procédures : actes de la justice ; ès dits : dans les dits ; langage maternel : langue que l'on parle depuis l'enfance.

Ordonnance de Villers-Cotterêts, août 1539, articles 110 et 111 (édition de Boucher d'Argis, 1786, publiée sur Wikisource ; orthographe et syntaxe modernisées).

Document 9 – Louis XIV (1667)

> Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement.

*lieutenants : représentants, ceux qui tiennent la place de Dieu ; discernement : jugement personnel, esprit critique.

Louis XIV, Mémoires pour l'instruction du dauphin, année 1667 (édition Charles Dreyss, 1860), cité par Arvède Barine, « La Grande Mademoiselle », Revue des Deux Mondes, 1904 (publié sur Wikisource).

1. Présente chaque document.
2. Relève ce que le roi décide ou affirme dans chaque texte.
3. Compare la manière dont chaque roi justifie son autorité (raisons pratiques / raisons religieuses).
4. Montre que ces deux textes illustrent deux étapes du renforcement du pouvoir royal.
5. Rédige trois phrases de synthèse.

Coup de pouce : distingue le pouvoir de commander de la façon de le justifier.

Exercice 10 : Colbert : un portrait et un texte

Document 10 – Le commerce maritime (Voltaire)

> Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. [...] Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée le droit de fret, que payaient tous les vaisseaux étrangers ; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. [...] On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année.

*droit de fret : taxe payée par les navires étrangers dans les ports ; compagnie des Indes : société de commerce avec monopole sur le commerce avec l'Asie.

Voltaire, Le Siècle de Louis XIV, 1751, chapitre 29 (« Gouvernement intérieur. Justice. Commerce... », édition Garnier, 1878, publiée sur Wikisource). Voltaire est un historien du siècle suivant : son jugement est à discuter.

Claude Lefebvre, Portrait de Jean-Baptiste Colbert, 1666, huile sur toile, musée national du château de Versailles.

1. Présente le texte et le tableau (nature, auteur, date).
2. Décris le portrait : cadrage, vêtement, attitude.
3. Que dit le portrait de la position sociale de Colbert ?
4. Relie le texte et le portrait : quelle image de Colbert est donnée ?
5. Explique pourquoi Colbert est un ministre « bourgeois » apprécié de Louis XIV.

Coup de pouce : regarde le vêtement et les objets à droite.

Exercice 11 : François Ier, un roi de la Renaissance

Attribué à Jean Clouet, François Ier à cheval, vers 1540, peinture de petit format, musée du Louvre, Paris.

1. Présente l'œuvre (titre, auteur, date, technique, lieu de conservation).
2. Décris le personnage : posture, vêtement, armes, monture.
3. Relève trois éléments qui montrent la richesse et la puissance du roi.
4. Explique ce que le peintre veut montrer : quel genre de roi ?
5. Repère un élément du décor qui rappelle l'Antiquité et explique pourquoi il est là.

Coup de pouce : regarde l'armure, le harnais du cheval et l'architecture à droite.

Exercice 12 : Louis XIV en costume de sacre



Hyacinthe Rigaud, Louis XIV en costume de sacre, 1701, huile sur toile, musée du Louvre, Paris.

1. Présente l'œuvre (titre, auteur, date, technique, lieu de conservation).
2. Décris le roi, son manteau, ses objets, le décor.
3. Relève au moins trois symboles du pouvoir royal.
4. Explique pourquoi le roi est représenté en costume de sacre.
5. Rédige trois lignes pour dire ce que ce portrait dit du pouvoir de Louis XIV.

Coup de pouce : repère sceptre, épée, couronne, fleurs de lys.

Exercice 13 : Versailles en 1668



Pierre Patel, Vue du château de Versailles et de ses jardins, 1668, huile sur toile, musée national du château de Versailles.

1. Présente l'œuvre (titre, auteur, date, technique, lieu de conservation).
2. Décris la composition : bâtiments, jardins, personnages, perspective.
3. Relève ce qui montre l'ordre et la symétrie du lieu.
4. Explique ce que cherche à montrer Louis XIV avec ce palais.
5. Compare avec l'idée que tu te fais du Versailles actuel : qu'est-ce qui a changé après 1668 ?

Coup de pouce : regarde l'avenue centrale et le grand canal.

Exercice 14 : Les guerres de Louis XIV en chiffres

Observe le tableau.

Guerre	Dates	Traité de paix
guerre de Dévolution	1667-1668	Aix-la-Chapelle (1668)
guerre de Hollande	1672-1678	Nimègue (1678-1679)
guerre de la ligue d'Augsbourg	1688-1697	Ryswick (1697)
guerre de Succession d'Espagne	1701-1714	Utrecht (1713), Rastatt (1714)

Source : d'après les textes des traités d'Aix-la-Chapelle, Nimègue, Ryswick, Utrecht et Rastatt.

1. Combien de guerres ce tableau recense-t-il ?
2. Calcule la durée de chaque guerre en années (date de fin moins date de début).
3. Additionne ces durées : combien d'années de guerre sur les 54 années du règne personnel (1661-1715) ? Exprime ce résultat en pourcentage.
4. Rédige deux phrases pour expliquer pourquoi ces guerres pèsent sur les Français.

Coup de pouce : rappelle-toi que 54 années = 1715 - 1661.

Exercice 15 : Les lieux du pouvoir royal

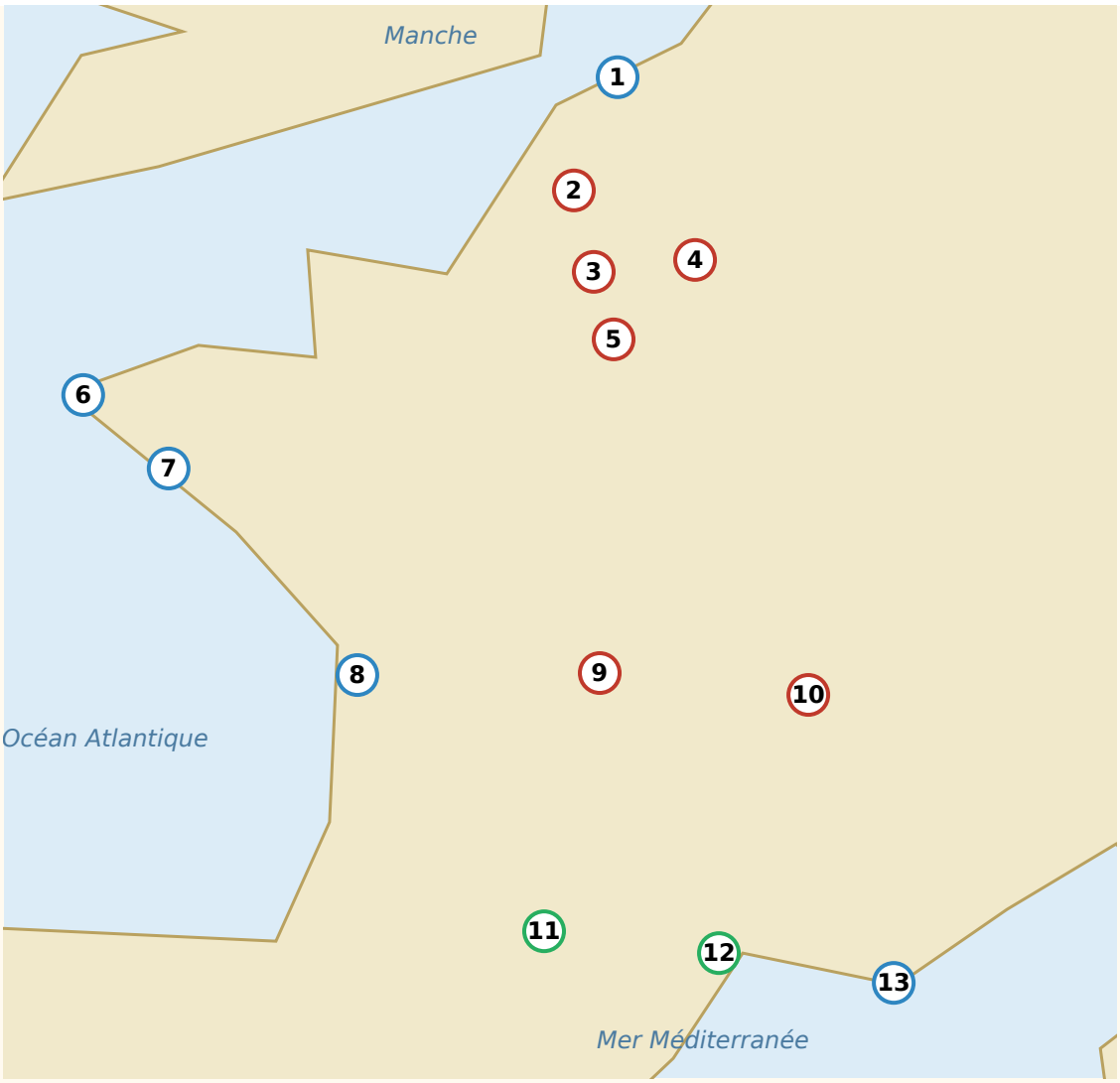


Des lieux liés à la monarchie française (schéma).

1. Nomme les lieux 1 à 7 : Paris, Versailles, Fontainebleau, Chambord, Villers-Cotterêts, Nantes, La Rochelle.
2. Associe chacun à un roi ou à un événement du chapitre.
3. Quels lieux sont liés à la Renaissance ? Lesquels à Louis XIV ?
4. Quel lieu est lié à la fin des guerres de religion ? Quel lieu à la répression des protestants sous Richelieu ?
5. Pourquoi le roi se déplace-t-il beaucoup au XVIe siècle et beaucoup moins sous Louis XIV ?

Coup de pouce : aide-toi du cours.

Exercice 16 : L'œuvre de Colbert



Réalisations de Colbert : manufactures (rouge), ports et arsenaux (bleu), canal du Midi (vert). Repères : 1 Dunkerque, 2 Abbeville, 3 Beauvais, 4 Saint-Gobain, 5 Paris, 6 Brest, 7 Lorient, 8 Rochefort, 9 Aubusson, 10 Lyon, 11 Toulouse, 12 Sète, 13 Toulon.

1. Quelles villes de la carte sont des ports ou des arsenaux ? Cite-en trois.
2. Quelles villes abritent une manufacture ? Cite deux produits fabriqués.
3. Quel ouvrage relie Toulouse à Sète ? En quelle période a-t-il été construit ?
4. Explique le lien entre ces réalisations et le mercantilisme.
5. Rédige deux phrases pour dire ce que ces choix de lieux montrent de la politique de Colbert.

Coup de pouce : regarde les couleurs de la légende.

Exercice 17 : Ordonner les règnes

Range ces événements dans l'ordre chronologique et donne leur siècle : révocation de l'édit de Nantes ; ordonnance de Villers-Cotterêts ; massacre de la Saint-Barthélemy ; siège de La Rochelle ; édit de Nantes ; début du règne personnel de Louis XIV ; mort de Louis XIV.

1. Écris la liste dans l'ordre.
2. Place chaque événement dans son siècle (en chiffres romains).
3. Calcule le temps écoulé entre l'ordonnance de Villers-Cotterêts et l'édit de Nantes.

4. Calcule la durée de l'édit de Nantes (1598-1685).

Coup de pouce : le XVIIe siècle va de 1601 à 1700.

Exercice 18 : Une frise du pouvoir royal à compléter

- **1515** …
- **…** ordonnance de Villers-Cotterêts
- **1598** …
- **1628** …
- **…** début du règne personnel de Louis XIV
- **1685** …

1. Complète la frise avec les dates et événements manquants.
2. Calcule la durée du règne de François Ier (1515-1547).
3. Quel roi a régné le plus longtemps parmi ceux du chapitre ? Calcule sa durée (1643-1715).
4. Dans quel siècle la monarchie atteint-elle son apogée ? Justifie.

Coup de pouce : utilise la frise du cours.

Exercice 19 : Recherche guidée : la galerie des Glaces

Tu vas mener une petite enquête sur la galerie des Glaces du château de Versailles.

Mots-clés à taper : « galerie des Glaces Versailles longueur miroirs », « Le Brun galerie des Glaces plafond », « Louis XIV s'installe à Versailles 1682 ».

Sites fiables : le site officiel du château de Versailles, le site de la Bibliothèque nationale de France (Gallica), le site du musée du Louvre, Wikipédia (en vérifiant les références).

1. Quelle est la longueur de la galerie ? Combien de miroirs compte-t-elle ?
2. Quel artiste a dirigé les peintures de la voûte ?
3. En quelle année la cour s'installe-t-elle à Versailles ?
4. Quel événement important du XXème siècle s'est déroulé dans cette galerie ?
5. Indique l'adresse de chaque site consulté et une information trouvée sur chacun.

Coup de pouce : note la source et compare deux sites avant de remplir ta fiche.

Exercice 20 : Réponse à une question problématisée : Versailles, instrument de pouvoir

Sujet : **« Montrez que le château de Versailles est un instrument de pouvoir pour Louis XIV. »**

1. Rédige un paragraphe de dix à quinze lignes, avec une phrase d'introduction, au

moins deux arguments illustrés d'exemples précis tirés du cours, et une phrase de conclusion.
2. Utilise au moins trois des mots suivants : cour, étiquette, noblesse, prestige, Fronde, Colbert.

Coup de pouce : pense à ce que la Fronde a appris à Louis XIV.